



## Compte rendu de l'Assemblée des mixeurs du 6 novembre 2017

À l'initiative de l'ADM et du collège mixage de l'AFSI, une assemblée a été organisée le 6 novembre dernier, cherchant à réunir la plupart des mixeurs, qu'ils soient adhérents ou non de ces associations. Le but était de discuter et éventuellement définir des modes d'actions pour faire pression sur les syndicats de producteurs, afin de reprendre (ou d'initier ?!) des négociations sur 2 points principaux :

- La réévaluation du salaire minimum.

- L'obtention du statut de «collaborateur de création».

Cette assemblée fait suite à la réunion de l'ADM du 18 septembre (à laquelle tous les mixeurs étaient également conviés) intitulée : «déterminer et choisir les moyens d'action visant à faire aboutir nos revendications»

Une trentaine de personnes étaient présentes.

La réunion commence par un petit rappel de Didier Lesage sur l'historique des négociations et place la soirée dans la continuité de celle du 18 septembre, avec comme nouvel élément l'annonce faite oralement par le délégué général de l'UPC que ce syndicat ne négociera pas les revendications des mixeurs (ni celles des monteurs son) pour la raison que les producteurs adhérents ne lui en ont pas donné mandat.

Pour lancer le débat, Didier et Thierry Lebon relayent les échanges qu'ils ont eus en amont avec certains mixeurs absents (et excusés) et exposent quelques uns de leurs points de vue, arguments ou questionnements sur l'idée de faire grève.

À de rares exceptions près, tous semblent partants pour un mouvement de grève mais insistent sur la nécessité qu'il soit massivement suivi.

Dans le but de mieux connaître les raisons de ce refus des producteurs de l'UPC de discuter de nos revendications, certains suggèrent que soient lancées des discussions «transversales» entre mixeurs et producteurs. Réaction de l'assemblée : il faut passer par les syndicats, une discussion non-officielle ne pouvant pas engager l'ensemble des producteurs.

Si la position de l'UPC peut être considérée comme "officielle" puisqu'elle a été exprimée auprès de Laurent Blois, délégué général du SPIAC-CGT, celles des autres syndicats de producteurs mériteraient d'être clarifiées.

Il apparaît comme souhaitable de recueillir les positions de l'API et du SPI sur ces sujets, sachant que le SPI ne s'est prononcé sur aucune des deux revendications des mixeurs et que l'API aurait choisi de suivre l'avis des autres syndicats.

Le débat se recentre autour de la possibilité de faire grève.

L'objectif de la grève est d'abord débattu : faut-il un mouvement qui ait pour but l'obtention de nos revendications ou l'ouverture de négociations. Il semble s'imposer que ce mouvement doit avoir pour but d'entamer des négociations.

La question de l'élargissement de ce mouvement aux monteurs son et aux bruiteurs est abordée. Il est évident que plus il sera suivi par un nombre important de personnes, plus le mouvement sera fort, sachant que même en tablant sur une mobilisation forte, les mixeurs ne sont qu'au grand maximum 80/90. De plus, la revendication sur la qualification de "collaborateur de création" est commune avec les monteurs son. Par contre, les revendications sur les salaires sont spécifiques à chaque métier. Le cas des bruiteurs est particulier puisqu'ils n'ont pas encore eu de réponse quant à leur demande d'être considérés comme artistes.

Il est admis que, puisque l'idée est de faire un mouvement qui aurait pour but d'initier des négociations, il est préférable de faire un mouvement commun.

Par ailleurs, est évoqué le cas des mixeurs qui seront sur des téléfilms ou séries au moment de la grève, et dépendront donc d'une autre convention collective. S'il est laissé à chacun le choix de suivre ce mouvement, certains soulignent que c'est le même métier qui est pratiqué dans deux champs conventionnels voisins et que la non-reconnaissance des revendications des mixeurs en production cinématographique aura forcément un impact négatif en production audiovisuelle.

Quelle forme doit prendre cette grève ? Quelle date ? Doit-on faire un mouvement de grève dont la durée ne serait pas fixée ? Sommes-nous capables de nous mobiliser ?

Une grève sur une journée aurait l'avantage de permettre que l'objectif d'une large mobilisation soit plus facile à atteindre, et pourrait avoir un effet engageant ou stimulant. Certains estiment que lancer dès à présent un mouvement à durée illimitée pourrait rebuter beaucoup de mixeurs.

L'idée du mouvement court sur une journée (à priori en janvier) est ensuite débattue, journée qui serait comme un avertissement ou un préambule à un éventuel mouvement plus long (en mars). Ce deuxième mouvement pourrait prendre alors la forme d'une grève reconductible qui viserait à peser sur les films qui iraient à Cannes.

Cette journée de grève du mois de janvier aurait plusieurs buts :

- Compter nos forces et s'assurer de notre capacité à nous mobiliser.
- Si la grève est massive, amener les syndicats à engager des négociations.

La date : pour que la journée atteigne son but, il faut qu'elle impacte un nombre suffisamment important de films. Il est donc suggéré de la faire plutôt dans la 2ème quinzaine de janvier ce qui laisserait suffisamment de temps pour reprendre les négociations et évaluer la teneur des discussions avant un éventuel durcissement au mois de mars si nécessaire.